

L'An Deux Mille Quinze, le mardi 23 juin , à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M.RIO – M. ATIG – MME OGBI - MME LE BRIAND – M. LAATIRISS – MME ETE – MME TAWAB KEBAY – M. TROADEC – M. ZERKAL – MME BELLAHMER - M. LOUISON – M. BORTOLI – M. VAZQUEZ - M. NDOMBELE – M. GAMIETTE – M. SOILIH – M. BOUKANTAR - MME AUBRY – MME GRENOUILLAT – MME HERGAUX – MME M' PIANA – MME GIBERT – M. GAUBIER – M. BENDIAB.

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

M. QAROUACH REPRÉSENTE PAR MME OGBI,  
MME RAMI REPRÉSENTÉE PAR MME LE BRIAND,  
MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR MME TAWAB,  
MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. LAATIRISS  
MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. BOUKANTAR.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

MME RENKLICAY – M. BAGAVANE – MME COMMISSIONNE – M. BINOIS – M. OUKBI – MME LAMOTHE.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 24

***Delibération DEL-2015-0054 : Rapport d'activité sur l'utilisation des fonds attribués à la Ville de Grigny en 2014, au titre de la DSU et du FSRIF.***

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la Loi du 13 mai 1991 instituant une Dotation de Solidarité Urbaine et un Fond de Solidarité de la Région d'Île-de-France,

**Vu** les Articles L-2334-19 et L-2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la Loi du 13 mai 1991, instituant une Dotation de Solidarité Urbaine et un Fond de Solidarité de la Région d'Île-de-France, a permis à la commune de Grigny d'être attributaire, au titre de l'année 2014 des crédits suivants :

- 7 853 441 € au titre de la *Dotation de Solidarité Urbaine*,
- 2 740 011 € au titre du *Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France*.

**Considérant** que la finalité de ces dispositifs de solidarité est d'une part, de déployer des actions de développement social urbain et d'autre part, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de la population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

**Considérant** qu'il revient à la commune, chaque année, d'établir un rapport présentant l'usage de ces dotations,

**Considérant** que les recettes provenant de ces fonds ont permis à la Commune de développer des actions autour des principaux axes suivants :

- I. PETITE ENFANCE**
- II. ENFANCE - EDUCATION**
- III. JEUNESSE et VIE DE QUARTIER**
- IV. CITOYENNETE ET CADRE DE VIE**
- V. ACTION SOCIALE - SANTE**

Il est établi le rapport d'activité suivant :

## ***I. LA PETITE ENFANCE***

Afin de permettre un accueil de qualité des petits enfants, la ville de Grigny poursuit le développement de ses structures d'accueil.

A ce jour, fonctionnent en permanence sur la Ville :

❖ **La Maison de la Petite Enfance** qui regroupe depuis la fin 2003 :

- La Crèche Collective qui possède une capacité d'accueil de 40 places,
- La Crèche familiale d'une capacité d'accueil de 64 places,
- Un relais assistantes maternelles ainsi qu'une Halte garderie – Halte jeux, en capacité d'accueillir 20 enfants.

Cette structure dispose d'un encadrement de 52 personnes pour son bon fonctionnement.

❖ **Le Multi accueil « La caravelle »** dispose d'une capacité d'accueil de 35 places dont 20 en accueil régulier et 15 en accueil occasionnel. 17 personnes encadrent cette structure.

❖ **La Halte garderie des Sablons**, d'une capacité d'accueil de 12 enfants avec un encadrement de 6 personnes.

- ❖ **Le Lieu passerelle** est un lieu de vie, d'accueil et de socialisation pour les enfants de 2 à 3 ans qui n'ont jamais bénéficié d'un mode d'accueil collectif et qui par conséquent, ont besoin d'une transition avant l'entrée en maternelle.

Il permet d'accueillir des groupes de 15 enfants sur une période de 2 à 3 mois avec l'encadrement de 3 agents.

Un psychologue vacataire intervient sur ces différentes structures.

Si ces structures bénéficient de subventions et de recettes des services, il n'en est pas moins vrai que la part restant à charge de la Ville en termes de fonctionnement et de frais de personnel demeure élevée puisque la masse salariale pour les 79 agents concernés (57 agents dans les structures et 22 assistantes maternelles) est de **3 091 538.61 euros**.

La ville assure également des subventions à hauteur de **27 147,00 euros** par le biais de son budget annexe Petite Enfance ainsi qu'une mise à disposition de locaux au profit de deux associations, la « Farandole » et la « Récré » d'une capacité d'accueil de 30 places, par ailleurs en charge d'un réseau d'écoute de la parentalité.

***I – TOTAL DES DEPENSES DU SECTEUR PETITE ENFANCE FINANCEES TRES MAJORITAIREMENT PAR DSU ET FSRIF  
= 3 118 685.61 euros***

## ***II. LE SECTEUR ENFANCE - EDUCATION***

Sur le temps scolaire, la Commune initie notamment, des activités sportives, des sorties et des séjours éducatifs à hauteur de **177 992.01 euros**.

Pour la rentrée scolaire 2014, 6 classes ont été ouvertes pour un coût de 10 104.01 euros

La Ville participe également au financement des actions menées par le réseau de soutien à la scolarité, le RASED ou encore la Maison des Enfants et de la Nature dans son rôle de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité à hauteur de **104 130.56 euros**.

Dans le cadre de ses activités éducatives périscolaires, la ville de Grigny a une capacité d'accueil de 340 enfants sur ses 3 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) : La Ribambelle, La Maison des enfants et de la nature et le Centaure.

Les actions de proximité développées durant tout l'été dans les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs), proposent des activités sans restauration sur 2 demi-journées avec une capacité d'accueil globale de 318 enfants avec une dépense de fonctionnement qui se chiffre à **24 458.51 euros**.

Sur le temps hors scolaire, la ville organise des séjours à caractères sportifs et/ou thématiques et participe à hauteur de **219 815.16 euros**. Ces séjours font partir 245 enfants en colonies, 110 enfants en mini camps et 9 enfants à Planète Science sur les périodes de juillet et août.

La Ville, dans le cadre de la politique éducative, a mis en œuvre un PEL (Plan Éducatif Local) dont les objectifs sont de promouvoir une dynamique et une organisation constructive au service de l'enfant. Le coût pour le PEL a été de **4 072.54 euros**.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Grigny a mis en œuvre les nouvelles activités péri-scolaires (NAP) au sein des écoles élémentaires et le Temps Après l'École (TAE) pour les classes de maternelles. Les NAP ont eu un coût de fonctionnement (hors masse salariale) pour la période de novembre à décembre 2014 de **24 870.48 euros**.

La mise en place du TAE a nécessité la mobilisation de la totalité des ATSEM sur la période de septembre à décembre 2014 avec un coût global pour la masse salariale de **57 311.52 euros**.

Le secteur enfance - éducation nécessite la présence de 77 agents en équivalents temps plein qui interviennent les mercredis, durant les vacances scolaires, sur les accueils périscolaires ainsi que sur les NAP, les TAE et la coordination des services.

La masse salariale est de **2 564 896.07 euros**

La Ville prend en charge les fournitures scolaires des enfants scolarisés en maternelles et primaires pour un montant de **170 310.19 euros**.

**II – TOTAL DES DEPENSES DU SECTEUR ENFANCE EDUCATION FINANCEES  
TRES MAJORITAIREMENT PAR DSU ET FSRIF  
= 3 357 961.05 euros**

### **III. LE SECTEUR JEUNESSE ET VIE DE QUARTIER**

Quatre Maisons de Quartier dont deux agréées en Centres Sociaux ainsi que trois lieux d'accueil jeunes (Nelson MANDELA, VLAMINCK et Henry BARBUSSE) fonctionnent au sein de la Ville : dans le village, à la Grande Borne et à Grigny 2.

Ils assurent :

- Un accueil de proximité,
- Des animations sportives en relation avec les gymnases, salles de musculation et la piscine,
- Des animations culturelles dont un atelier multimédia,
- Des ateliers art plastique (un studio de musique et d'enregistrement),
- Des ateliers graphe et danse axés sur les pratiques culturelles urbaines,
- Du théâtre ou des initiations à la culture scientifique,
- Des activités lecture (des livres et périodiques sont mis à disposition),
- Organisation de séjours durant les périodes de vacances scolaires.

Cet ensemble de prestations est valorisé à **286 399.56 euros**.

Le coût de la masse salariale représentant 59 équivalents temps plein affectés au secteur jeunesse est de **2 038 821,23 euros**.

**III – TOTAL DES DEPENSES DU SECTEUR JEUNESSE FINANCEES TRES  
MAJORITAIREMENT PAR DSU ET FSRIF  
= 2 325 220.79 euros**

#### ***IV. CITOYENNETE ET CADRE DE VIE***

Afin de développer les actions favorisant le « Vivre ensemble » et l'épanouissement personnel et collectif, la Ville a organisé des activités au sein de ses équipements de proximité et des animations sur les quartiers en direction des familles, des fêtes de quartier et des sorties pour un montant de **177 039.91 euros**.

Dans le cadre de l'action territorialisée, la ville de Grigny fait appel à 2 agents pour une masse salariale de **111 202.47 euros**.

La ville de Grigny affirme par ses orientations municipales le rôle important du mouvement associatif local, vecteur de citoyenneté, de cohésion sociale et du « mieux vivre ensemble ». Dans ce cadre, la Ville verse aux associations des subventions pour un montant global de **202 715.33 euros** et organise à la rentrée, un forum des associations

Le patrimoine de la Ville est valorisé à l'occasion de ses journées annuelles mais aussi à travers une iconothèque retraçant l'histoire de Grigny, du village à la ville.

Deux agents à temps pleins participent au développement et à la connaissance de l'Histoire Locale de la Ville pour une masse salariale annuelle de **80 006.93 euros**.

La ville de Grigny poursuit également ses actions de préventions afin de renforcer la tranquillité et la sécurité publique. A ce titre, 14 médiateurs et agents de proximité interviennent sur les quartiers, leur masse salariale représente **371 606.98 euros**.

**IV – TOTAL DES DEPENSES DU SECTEUR CIOYENNETE CADRE DE VIE  
FINANCEES TRES MAJORITAIREMENT PAR DSU ET FSRIF  
= 942 571.62 euros**

#### ***V. ACTION SOCIALE - SANTE***

Les actions sont principalement portées par le CCAS. Le coût pour la ville est de **1 228 980.25 euros**.

Des actions santé bien être ont été organisées en partenariat avec le CCAS. La participation de la ville pour cette action se porte à **1 755.24 euros**.

**V – TOTAL DES DEPENSES DU SECTEUR SOCIAL – SANTE FINANCEES TRES  
MAJORITAIREMENT PAR DSU ET FSRIF  
= 1 230 735.49 euros**

**COUT DES ACTIONS  
ENGAGEES PAR LA VILLE DE GRIGNY EN 2014  
I + II + III + IV + V = 10 975 174.56 euros dont 10 593 452 euros financées  
par DSU et FSRIF**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal,**

**Prend acte** du rapport d'activité sur l'utilisation des fonds provenant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité de la Région d'Île-de-France (FSRIF) attribués à la ville de Grigny au titre de l'année 2014, qui sera transmis au Préfet de l'Essonne représentant de l'État.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO.

**Vote pour** : à l'unanimité.

**Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le**

**Transmise en Préfecture le : - 2 JUIL. 2015**

